

**DEPARTEMENT  
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE**

**Date de Convocation**

15/09/2020

**Nombre de délégués :**

**En exercice : 109**

**Présents : 93**

**Pouvoirs : 9**

**Excusés : 2**

**Absents : 5**

**SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord ont été légalement convoqués pour le vendredi 25 septembre 2020.

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Daniel PEENE d'HONDSCHOOTE, sous la vice-présidence de Monsieur SAISON Hervé.

**Étaient présents :** MM. ACCOU Stéphane, ACHTE Vincent, ACTHERGALLE Caroline, ADJOVI Julie, AMPEN Francis, BEAUCAMPS Sébastien, BENOUWT Bernard, BORET Christophe, BOURGEOIS Pierre, CAMPAGNIE Pierre, CAMUS Christine, CHILOUP Frédérique, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLPAERT Xavier, COMYN Chantal, COUVREUR Arnauld, DAMBRICOUT Marc, DEBACKER Stéphane, DEBOUDT Dominique, DECLERCK Myriam, DEFEVER Laëtitia, DEFRANCE Pierre, DEGRAND Christophe, DELANNOY Jean, DELASSUS Christian, DELASSUS Claudine, DELFORGE Michel, DERAM Didier, DESCHODT Daniel, DEVULDER Jacques, D'HEEGER Séverine, DIACRE Michel, DRIEUX Frédéric, DUCROCQ Joël, ELLEBOUDT Edith, EVRAERE Luc, FRYSON Michaël, GHELEIN Martine, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, JANSSEN-BENNYNCK Bernard, LAMFRANCHI Myriam, LEBRUN Mickaël, LECLAIRE Patrice, LEPLAT Franck, LEPROVOST Maryse, LERMYTTE Marie-Claude, LEVIEZ Francis, LOUCHART Frédérique, MAHIEUX-CRESPEAU Angéline, MEIRLAND Francis, OUTTIER Gérard, PLANCKE Jean-Lin, POTISEK Frédéric, PRUVO Isabelle, RAMAUT Henri, ROUSSEL Didier, SAISON Hervé, SALOME Pierre-Jean, SAUVAGE Frédéric, SCHRYVE Emmanuel, SOODTS Serge, SPRIET Olivier, STAELEN Edith, TANGE Carole, TERNISIEN Frédéric, TAMIRY Daniel, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANDAELE Eric, VANDAELE Jean-Luc, VANDEWALLE Nathalie, VANHERSEL Valérie, VANPEENE Anne, VERBEKE Régis, VERDONCK Fabien, VERAGHE Bernard, VERLANDE Michel, VERMERSCH Patrice, WIECZOREK Martine, WOESTELANDT Philippe.

M. DEFRANCE Damien remplace M. BALLOY Louis,  
M. LACONTE Serge remplace M. CUVELIER Jean-Jacques,  
M. RANCHY Laurent remplace M. DELGRANGE Jean-Jacques,  
Mme LAMOUREUX Elsa remplace Mme FRANCOIS Laure,  
M. SCHORPION David remplace M. HAUSSIN Didier,  
M. LEDOUX Jean-Baptiste remplace M. LESCIEUX Sébastien,  
Mme DEHEEGER remplace M. MARIS Gérard,  
M. BONDUAEUX Alain remplace M. NEUVILLE Cédric,  
M. PACCOU Bruno remplace M. PLUY Jean-Marie,  
Mme BAUDCHON Anne-Sophie remplace M. PRUVOST Guy,  
M. ADOU Pascal remplace M. ROPITAL Jean-Michel.

**Excusés :** MM. CUVELIER Patricia, DAVID Sabine.

**Absents :** MM. DERA EVE Vincent, HERREMAN Tanguy, MEIRLAND Christophe, VANHEMS Virginie, WOETS Alain.

**Pouvoirs**

M. BECUE Christophe a donné pouvoir à M. BOURGEOIS Pierre,  
Mme BOULET Elizabeth a donné pouvoir à M. EVRAERE Luc,  
M. BUTAYE Jean-Jérôme a donné pouvoir à M. CEENWERCK Jean-Luc,  
M. DEBRUYNE Yves a donné pouvoir à Mme STAELEN Edith,  
M. DESMIDT David a donné pouvoir à M. DEFRANCE Pierre  
M. DEVOS Frédéric a donné pouvoir à M. DEGRAND Christophe,  
M. FONTAINE Didier a donné pouvoir à M. GRONDEL Gérard,  
Mme KEURINCK Béatrice a donné pouvoir à Mme GHELEIN Martine,  
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Mme LERMYTTE Marie-Claude,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ADJOVI Julie.

## Compte rendu du Comité Syndical du 25 septembre 2020.

Après avoir convoqué les nouveaux représentants au SIROM, désignés par la Communauté de Commune de Flandre Intérieur et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, Monsieur Hervé SAISON, 1<sup>er</sup> vice-Président du SM SIROM Flandre Nord, accueille les membres du Comité syndical.

Monsieur SAISON Hervé donne la parole à Monsieur RAMAUT Henri, doyen d'âge qui préside l'Assemblée Générale jusqu'à l'élection du nouveau président.

Monsieur Henri RAMAUX, procède à l'appel des membres du comité syndical et donne lecture des différents articles du code général des collectivités territoriales.

### **1. Election du président et des vice-présidents :**

Le Président et les 6 vices- présidents sont élu, selon les règles applicables à l'élection du maire, à savoir au scrutin secret à trois tours. L'élection est acquise à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de procéder aux élections, sont désigné secrétaire et assesseurs, les quatre plus jeunes du comité syndical à savoir :

- Madame ADJOVI Julie en tant que secrétaire et première assesseur,
- Madame D'HEEGER Séverine en qualité de deuxième assesseur,
- Madame LOUCHARD Frédérique en qualité de troisième assesseur,
- Monsieur ACHTE Vincent en qualité de quatrième assesseur.

#### **1.1 Election du président :**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur RAMAUT Henri, doyen d'âge, et après avoir fait appel aux candidatures.

Les membres du comité sont invités à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection du président.

Candidat pour le siège de président : Monsieur Hervé SAISON

Résultats des votes :

Le dépouillement du vote au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets donne les résultats suivants :

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	101		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	11		
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	90		
e. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour	46		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
LEPROVOSTE Maryse	1		
SAISON Hervé	89		

**Monsieur SAISON Hervé**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Président du SM SIROM Flandre Nord, conformément aux opérations de vote inscrites au procès-verbal ci-joint.

Monsieur Henri RAMAUX déclare Monsieur SAISON Hervé installé dans ses fonctions et lui confie maintenant la PRESIDENCE de l'Assemblée.

### **1.2 Election des vice-présidents :**

Monsieur SAISON Hervé remercie les délégués pour leur confiance et procède à l'élection des vices présidents.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'esprit des statuts du SM SIROM Flandre Nord veut que chaque Communauté de Communes ou secteur soit représenté (Ex Communauté de Communes du Canton de Bergues, ex CC. du Pays de Cassel, ex CC. de Flandre, ex CC. du Pays des Géants, ex CC. de l'Yser et CC. de la Colme).

Monsieur SAISON Hervé propose donc de fixer à 6 le nombre des vice-présidents :

1<sup>er</sup> Vice-président : en charge de la Réduction/Valorisation des déchets,

2<sup>ème</sup> Vice-président : en charge des Finances,

3<sup>ème</sup> Vice-Président : en charge de la Communication,

4<sup>ème</sup> Vice-président : en charge de la Gestion des déchèteries,

5<sup>ème</sup> Vice-président : en charge des Ressources Humaines

6<sup>ème</sup> Vice-Président : en charge de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du comité sont invités à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection des différents vice- présidents.

**ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT :**

Candidat : Monsieur TRONQUOY Paul-Loup

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	101		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	9		
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	92		
e. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour	47		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
TRONQUOY Paul-Loup	92		

Monsieur **TRONQUOY Paul-Loup**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :**

Candidat : Monsieur AMPEN Francis

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	100		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6		
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	94		
e. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour	48		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
AMPEN Francis	94		

Monsieur **AMPEN Francis**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :**

Candidat : Madame VANPEENE Anne

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/		
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	100		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	8		
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	92		
e. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour	47		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
VANPEENE Anne	92		

Madame **VANPEENE Anne**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Président.**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :**

Candidat : Monsieur CAMPAGNIE Pierre

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
f. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/		
g. Nombre de votants (Bulletins déposés)	100		
h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	13		
i. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	87		
j. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour	44		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
CAMPAGNIE Pierre	87		

Monsieur **CAMPAGNIE Pierre**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

### ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Candidat :

- Madame LEPROVOST Maryse
- Madame VANHERSEL Valérie

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
f. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
g. Nombre de votants (Bulletins déposés)	100		
h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	11		
i. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	89		
j. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour			

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
LEPROVOST Maryse	32		
VANHERSEL Valérie	57		

Madame **VANHERSEL Valérie**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

### ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Candidat : Monsieur GRONDEL Gérard

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	100		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	8		
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	92		
e. Majorité absolue ou relative au 3 <sup>ème</sup> tour	47		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
GRONDEL Gérard	92		

Monsieur **GRONDEL Gérard**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

## **2. Fixation du nombre des autres membres du bureau et élection des autres membres du bureau :**

Le nombre de membres du bureau était jusqu'alors fixé à 29 : le Président, 5 Vice-Président et 23 membres du comité syndical ;

Le nombre des membres n'étant limité en nombre,

Au vu de ces éléments, le président suggère de fixer à 12 le nombre des autres membres du bureau suivant la liste ci-jointe :

### **MEMBRES DU BUREAU**

Madame TANGE Carole	Commune de BERGUES
Monsieur BOURGEOIS Pierre	Commune de BOESCHEPE
Monsieur TERNISIEN Frédéric	Commune de BOESCHEPE
Monsieur COUVREUR Arnauld	Commune de CAPPELLEBROUCK
Monsieur MARIS Gérard	Commune de GODEWAERSVELDE
Monsieur LAMIAUX Fabrice	Commune de HOLQUE
Monsieur OUTTIER Gérard	Commune d'HONDSCHOOTE
Monsieur VERHAEGHE Bernard	Commune de NOORDPEENE
Monsieur COLPAERT Xavier	Commune de OUDEZEELE
Monsieur EVRAERE Luc	Commune de RUBROUCK
Monsieur DESCHODT Daniel	Commune de WATTEN
Monsieur DEGRAND Christophe	Commune de WORMHOUT

Les autres membres du bureau sont élus à l'unanimité.

## **3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM)**

Il a été créé entre le Syndicat Mixte Lys Audomarois, le Syndicat Mixte SMICTOM des Flandres et le Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord, le Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM).

Le SMFM a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le SMFM est administré par un Comité composé de délégués titulaires élus par l'assemblée délibérante de chaque structure adhérente à raison d'un délégué par tranche entamé de 10 000 habitants sur la base du dernier recensement de la population.

Le Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord, comportant plus de 80 000 habitants, est représenté au sein de cette structure par 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Après avoir fait acte de candidatures, les délégués du SIROM au Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM) la suivante :

Les délégués désignés par le Comité Syndical sont :

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
SAISON Hervé	LAMIAUX Fabrice
TRONQUOY Paul Loup	CLEENWEERCK Jean Luc
AMPEN Francis	BEAUCAMP Sébastien
VANPEENE Anne	MARIS Gérard
VANHERSEL Valérie	COMYN Chantal
CAMPAGNIE Pierre	OUTTIER Gérard
EVRAERE Luc	DEFEVER Laetitia
TERNISIEN Frédéric	LERMYTTE Marie
DESCHODT Daniel	DELIASSUS Claudine

Les délégués désignés par le comité syndical sont élus à l'unanimité.

#### **4. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est celle, prévue à l'article 22 du Code des Marchés Publics, qui fixe la composition de la Commission pour les structures intercommunales comportant une commune de plus de 3 500 habitants de la façon suivante :

- Le Président assisté de 5 membres ayant voix délibérative, et autant pour les suppléants.
- Les membres ayant voix consultative.

Après avoir fait acte de candidatures, la composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Président : Monsieur SAISON Hervé :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
AMPEN Francis	TERNISIEN Frédéric
GRONDEL Gérard	THAMIRY Daniel
COUVREUR Arnauld	CLEENWERCK Jean- Luc
COLPAERT Xavier	THOOR Patrick
EVRAERE Luc	DEGRAND Christophe

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Désignation des membres du Comité Technique :**

Vu la délibération du 05 juin 2018, **fixant** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du SM SIROM Flandre Nord égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

Le Comité syndical, après avoir délibéré désigne au Comité Technique les membres suivants :

Après avoir fait acte de candidatures, la composition de la Comité Technique est la suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
SAISON Hervé	TRONQUOY Paul- loup
VANHERSEL Valérie	TERNISIEN Frédéric
DHEEGER Séverine	TANGE Carole
WIECZOREK Martine	ACTHREGALLE Caroline

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. Délégation d'attribution au Président et au bureau :**

Le président peut recevoir une partie des délégations des attributions de l'organe délibérant, le comité syndical propose de déléguer les attributions suivantes

1 – D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SM SIROM Flandre Nord utilisées par les services publics du SM SIROM Flandre Nord ;

2 – De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3 – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4 – De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5 – De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

6 – De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7 – De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8 – D'intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle ;

9 – De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SM SIROM Flandre Nord dans la limite de 30 000 € ;

10 – De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux, des attributions exercées, par délégation de l'organe délibérant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7. Fixation des indemnités au Président et Vice-Présidents :**

Le Président propose de fixer l'indemnité du Président du SM SIROM Flandre Nord pour l'exercice de ses fonctions à hauteur de 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et l'indemnité des Vice-présidents du SM SIROM Flandre Nord pour l'exercice de leurs fonctions à hauteur de 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8. Compte administratif 2019 :**

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur AMPEN Francis qui présente le compte administratif sur l'exercice 2019 lequel se résume ainsi :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	2 204 992,05	11 594 364,12	13 799 356,17
Titres de recettes émis	1 985 136,46	11 589 064,90	13 574 201,36
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	2 204 922,05	11 594 364,12	13 799 356,17
Mandats émis	1 405 171,57	11 372 668,95	12 777 840,32
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>			
Excédent	579 964,89	216 395,95	796 360,84
Déficit			
<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2018)</b>			
Excédent	231 122,05	490 424,12	721 546,17
Déficit			
<b>RESTE A REALISER 2019</b>			
Excédent			
Déficit	648 500,00		648 500,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>			
Excédent	162 586,94	706 820,07	869 407,01
Déficit			

Le comité syndical constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, le Président clôture la séance à 21h00.

A WORMHOUT, le 25 septembre 2020

**Le Président du SM SIROM Flandre Nord,**

**Hervé SAISON**